



Pithiverais
Communauté de Communes
Un territoire qui rayonne

Note brève et synthétique Budget 2023 – Maison de l’Habitat

1. Cadre réglementaire

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Budget primitif 2023 de la Maison de l’Habitat retrace l’ensemble des prévisions de dépenses et de recettes du service, de la date du vote du budget au décembre 2023, tant en fonctionnement qu’en investissement.

2. Budget primitif 2023 – Maison de l’Habitat

Par délibération du 22 juin 2023, le service unifié « Maison de l’Habitat du Nord Loiret » a été créé entre les Communautés de Communes du Pithiverais, du Pithiverais Gatinais et de la Plaine Nord Loiret.

En qualité de porteur de ce service la CCDP est en charge de l’élaboration du budget du service.

Au niveau de l’investissement, il est prévu d’acquérir un véhicule (35 000€), financé pour 10 000€ par une subvention. Les autres dépenses d’équipement concernent l’achat de mobilier (5 800€), de matériel informatique et de téléphonie (4 500€) et d’équipements divers. Ces dépenses sont financées par un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Afin de préparer le démarrage de l’activité au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire d’effectuer un rafraîchissement des futurs locaux situés au 53, Fb d’Orléans à Pithiviers. A ce titre, une enveloppe de 11 600€ est prévue au chapitre 011. Il est aussi prévu au même chapitre des dépenses diverses de téléphonie, fournitures administratives et petits équipements...

Les 3 Communautés de Communes financeront ces dépenses au prorata du nombre de leurs habitants, soit pour l’exercice 2023, un montant de 1,04€ par habitant maximum avec :

- CCDP : 31 218€
- CCPNL : 7 289€
- CCPG : 27 592€

3. La vue globale du budget 2023 – Maison de l'Habitat

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	DEPENSES	BP 2023
011	Charges à caractère général	22 800,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
Total des Dépenses réelles		23 800,00
023	Virement à la section d'investissement	41 300,00
042	Opé. D'ordre de transfert de section à section	1 000,00
Total des Dépenses d'ordre		42 300,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		66 100,00

Chap.	RECETTES	BP 2023
74	Dotations, subventions, participations :	66 100,00
Total des Recettes réelles		66 100,00
Total des Recettes d'ordre		0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		66 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	DEPENSES	BP 2023
21	Immobilisations corporelles	52 300,00
Total des Dépenses réelles		52 300,00
Total des Dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		52 300,00

Chap.	RECETTES	BP 2023
13	Subventions d'investissement	10 000,00
Total des Recettes réelles		10 000,00
021	Virement de la Section Fonctionnement	41 300,00
040	Opé. D'ordre de transfert de section à section	1 000,00
Total des Recettes d'ordre		42 300,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		52 300,00